Ligue
des **droits de**
l'Homme
FONDÉE EN 1898

MUNICIPALES,

NOTRE AFFAIRE A TOUS

Il est fondamental de participer aux débats,
de voter et faire voter.

C'est pourquoi la Ligue des droits de l'Homme (LDH) entend porter dans le débat public des valeurs et des propositions qui servent l'intérêt général dans les politiques publiques, éclairées de droits et de libertés posés de manière égale pour toutes et tous, aptes à aider à un renouveau démocratique, social et écologique.

Ligue des droits de l'Homme 138 rue Marcadet 75018 PARIS

Une évolution de l'organisation territoriale depuis les élections municipales de 2014

La loi NOTRe[1] de 2015, acte III de la décentralisation, a transféré des compétences administratives de l'Etat vers les collectivités territoriales, particulièrement aux régions, a redéfini celles déjà attribuées, et dissout davantage la commune dans des intercommunalités aux pouvoirs renforcés, avec le risque d'aggraver l'éloignement entre les populations et leurs élu-e-s. 4 échelons administratifs locaux se partagent compétences et financements : 34 968 communes (au 1er mars 2019), 2510 intercommunalités, 101 départements et 13 régions. Cet empilement, qualifié de « millefeuille territorial », est illisible pour beaucoup.

La commune, née de la Révolution de 1789, reste le premier échelon de proximité, celui où peut s'exercer au mieux la citoyenneté. Les élections municipales sont donc importantes, avec leurs conséquences sur les intercommunalités et sur la composition du Sénat (les élu-e-s votant pour les sénatrices et sénateurs).

Ouvrons de larges débats pour le scrutin des 15 et 22 mars 2020

C'est par le débat contradictoire avec les équipes candidates que les citoyennes et les citoyens peuvent confronter leurs interrogations, leurs problèmes et leurs analyses des maux qui traversent la société et peser sur les programmes qui seront soumis à leurs suffrages. Pour que vive la démocratie, toutes ces paroles doivent être prises en compte.

La campagne électorale est l'occasion de réfléchir ensemble aux solutions à proposer face aux difficultés connues et aux attentes, comme répondre à la nécessaire transition écologique, démocratique et sociale, à construire sur des droits effectifs conformes aux valeurs républicaines.

Bien que les enjeux de la vie quotidienne soient déterminés par les choix politiques nationaux et internationaux, c'est aussi à l'échelle des villes et des villages qu'ils peuvent être repensés et que peuvent être corrigés le déficit croissant de représentation, l'insuffisante diversité et renforcée la place des femmes.

Il dépend de chacune et de chacun qu'une conception humaniste et démocratique prévale lors de ces élections, que la conception haineuse portée par les extrêmes droites d'un « tous contre tous » soit mise hors débat, hors jeu électoral. Quelles que soient ses convictions sur l'emploi, la protection sociale, l'éducation, le logement, les transports ou l'environnement, construire un destin commun impose de refuser que ces sujets soient instrumentalisés par les extrêmes droites et que des boucs émissaires soient désignés.

Sachons débattre du « vivre ensemble » dans lequel nous voulons inscrire notre avenir.

Sachons, ensemble, prévenir et dénoncer toutes les agressions racistes, antisémites, sexistes, homophobes, xénophobes qui ébranlent à chaque fois le pacte républicain fondé sur nos valeurs communes rappelées sur tous les frontons des mairies :

liberté, égalité, fraternité.

1 Loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015

Ligue des droits de l'Homme 138 rue Marcadet 75018 PARIS

Au nom du « droit à la sécurité » ou de la lutte contre certaines fraudes, l'usage sans réserve des fichiers, de la vidéosurveillance, de la biométrie et des divers contrôles et traçages électroniques porte atteinte à la vie privée.

Une société du soupçon généralisé

Le développement continu du numérique, de ses capacités de stockage, de ses applications aux secteurs de la sécurité, comme à celui des services au public, modifie radicalement les termes de la vie collective. La multiplication de ces outils voudrait faire croire que ces technologies sont seules à même de garantir une société sûre et que le prix à payer est une transparence toujours plus grande : ceux qui n'ont rien à se reprocher n'ont rien à cacher et ne devraient donc pas craindre d'être filmés, tracés, identifiés à tout moment. Loin de construire des rapports apaisés, la « société de surveillance » qui se met en place construit une société du soupçon généralisé, où l'innocent risque fort d'être un coupable qui s'ignore, où chacun devient une menace pour l'autre.

Des technologies qui permettent le meilleur mais aussi le pire : les fichiers

Les dangers des fichiers sont principalement liés à la quantité des données enregistrées, à la durée excessive de conservation, à l'élargissement et aux détournements de finalité par leur interconnexion, ou encore par le ciblage de certaines catégories de population.

De même, l'identification biométrique se banalise avec l'utilisation des empreintes digitales ou palmaires pour accéder à des services courants comme les cantines scolaires, les piscines, les bibliothèques.

L'accroissement de ces possibilités de contrôle électronique, de « traçage » avec la multiplication de « puces » de plus en plus perfectionnées sont de prétendues avancées non souhaitables dans la gestion d'une commune.

Certaines de ces technologies sont consacrées à cataloguer des populations comme vulnérables ou menaçantes. Chômeurs, personnes âgées, étrangers en situation irrégulière, mineurs, délinquants, élèves « décrocheurs » dans certains quartiers, autant de catégories qui sont aujourd'hui fichées en tant que telles.

La mise en œuvre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), depuis mai 2018, est un début pour créer les conditions d'encadrement des fichiers.

Les communes doivent veiller à une application rigoureuse de la loi Informatique et Libertés modifiée par la mise en œuvre du RGPD qui impose de solides garanties pour le respect de la vie privée. Il appartient à toutes et tous de maintenir une forte vigilance quant à la multiplication et l'usage des fichiers gérés par leur commune.

La vidéosurveillance et la reconnaissance faciale

Les systèmes de vidéosurveillance ont été multipliés par la volonté d'un nombre croissant de maires, encouragés par les gouvernements successifs, notamment par une participation importante de l'Etat aux frais d'installation. Mais les frais de fonctionnement et de gestion liés à ces systèmes sont des charges financières lourdes pour les budgets des communes. Par ailleurs, la mise en place de ces outils n'est que rarement précédée d'un large débat citoyen indispensable au bien-fondé de ces installations.

Les évaluations scientifiques officielles de la vidéosurveillance à l'étranger ou les études réalisées en France

par des sociologues montrent que la vidéosurveillance est peu efficace pour prévenir les délits. La baisse de la délinquance n'est que de 3 à 5 % si les installations ont été décidées après concertation avec la population et associées à des dispositifs humains de prévention. Malgré ces constats édifiants, les promesses de nouvelles installations sont innombrables.

L'intelligence artificielle face à l'humain

Pour rendre plus puissante cette surveillance généralisée, des projets émergent visant à ajouter aux caméras de plus en plus perfectionnées des applications de reconnaissance faciale. Cette technologie qui utilise l'intelligence artificielle et des données biométriques (image numérisée du visage) est particulièrement invasive et déshumanisante car elle permet, par un contrôle invisible, la surveillance permanente de l'espace public et l'abolition de l'anonymat. Défendre ses libertés fondamentales conduit à l'interdiction de la reconnaissance faciale à usage sécuritaire.

S'il peut porter atteinte à la vie privée, le numérique peut aussi être un atout dans l'exercice de la citoyenneté ou une atteinte au fonctionnement démocratique : ainsi le rôle joué par les réseaux sociaux et les algorithmes pour influencer certaines élections ou consultations ou pour le succès de certaines pétitions est incontestable. L'intelligence artificielle, s'appuyant sur l'ouverture des données publiques, utilisée à bon escient, peut permettre d'améliorer la gestion municipale de l'eau, des transports publics, des ouvertures de classes ou de crèches ou encore des travaux de voirie... mais elle peut aussi générer des discriminations.

La dématérialisation des services source de discriminations

Le Conseil d'Etat a rappelé le 27 novembre 2019 que le fait d'accomplir des démarches par voie dématérialisée (par des applications internet sur ordinateur ou téléphone portable) doit rester une option pour les usagers du service public et non une obligation.

La dématérialisation des démarches administratives doit rester une possibilité offerte aux usagers des services au public, elle ne doit pas être une source de discriminations mais accompagner avec des moyens humains adaptés, les 23 % de personnes mal à l'aise avec l'outil numérique qui, souvent déjà exclues, renoncent aux démarches d'accès à leurs droits.

Pour le Défenseur des droits, « *Aucune organisation administrative, aucune évolution technologique ne peut être défendue si elle ne va pas dans le sens de l'amélioration des droits, pour tous et pour toutes* ». Une « dématérialisation raisonnée » peut au contraire rendre des services à toutes celles et tous ceux qui souhaitent entrer dans cette démarche, mais avec la garantie d'un service d'accueil avec des « humains » au service des personnes qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas l'utiliser.

Les technologies elles-mêmes ne sont pas en cause mais l'idée qu'il serait possible, en généralisant les outils de surveillance de construire une société du « risque zéro », conduit à faire accepter aux citoyennes et citoyens des restrictions des libertés et des atteintes lourdes à la vie privée, alors que la sécurité se construit par des pratiques sociales, des moyens humains, des systèmes de solidarité entre générations, territoires et catégories sociales.

Vivre en sécurité est un projet qui relève fondamentalement du politique et non du technologique.

Ligue des droits de l'Homme 138 rue Marcadet 75018 PARIS

La police et la justice sont souvent critiquées face aux nombreux dysfonctionnements constatés. Elles ont besoin de réformes fondamentales. Mais les choix politiques faits à l'échelon local sont aussi importants pour lutter contre les injustices, sortir d'une société de défiance, améliorer le quotidien et retisser du lien social.

Repenser les voies de la légitimité de la police

La méfiance caractérise trop souvent les relations entre la population et la police, provoquée par la fréquence de contrôles d'identité au faciès, de palpations de sûreté et de menottages en public portant atteinte à la dignité.

Des méthodes parfois musclées d'interpellation (comme le plaquage ventral) pouvant s'accompagner de l'usage d'armes supposées non létales (LBD, Taser…), le recours disproportionné au placement en garde à vue et aux poursuites pour outrage et rébellion persistent.

Cette situation appelle à la mise en place d'outils et de procédures garantissant la sécurité, l'écoute, la médiation, l'enregistrement des plaintes et les droits des citoyennes et des citoyens, permettant aux forces publiques de la police d'exercer les missions dans le respect des normes républicaines et de l'Etat de droit.

La création d'un récépissé de contrôle d'identité est une piste car il ne suffit pas que le policier soit identifié par son matricule, pour traiter la réalité des contrôles au faciès et de harcèlements ciblés. Ces tensions concernent aussi les polices municipales avec des pratiques toujours plus élargies de relevés d'identité permettant de retenir une personne ne présentant pas ses papiers jusqu'à l'arrivée de la police nationale (seule habilitée à procéder à un contrôle d'identité). Les communes peuvent au contraire développer des formes de médiation non armées (médiateur de nuit…) à déployer dans des lieux et à des horaires correspondant à des besoins préalablement identifiés et partagés.

Malgré l'annonce de la fin de la politique du chiffre, le travail de la police nationale n'a pas été amélioré. Les arrestations et poursuites de personnes étrangères, ou les intimidations de leurs soutiens se poursuivent. La priorité donnée à la lutte contre l'immigration clandestine et les contestations collectives de la politique du gouvernement n'a que trop mobilisé les forces de police, au détriment de la prévention des

cambriolages ou des violences, et des enquêtes pour trouver les auteurs de ces infractions.

La police de proximité n'a pas été réhabilitée. La police municipale vient trop souvent combler les carences d'une police nationale qui a abandonné certaines de ses missions. Elle est parfois utilisée en supplétif de la police nationale sur ordre du préfet, au détriment du respect de la vie privée et de la séparation des pouvoirs. L'emploi de la police municipale dans une chasse aux pauvres de l'espace public n'aide pas non plus à pacifier les relations sociales. Plutôt que de développer des formes de justice privée, du type Voisins vigilants ou Participation citoyenne, appelant à la délation, alimentant les peurs, les violences et la méfiance de « tous contre tous », il est au contraire décisif de garantir l'effectivité des droits et la bonne marche des services publics.

Les bonnes relations entre population et police sont l'affaire de toutes et tous. Les élu-e-s ont un devoir particulier de vigilance et d'action afin de s'assurer que nul ne subisse harcèlement, discriminations, injustices, voire violences, de la part des forces de l'ordre.

De même, les services nationaux (préfet, procureur, gendarmerie, police) sont à mobiliser pour combattre les discriminations et les atteintes à la dignité en matière de logement (marchands de sommeil, refus raciste de location…).

Permettre un accès au droit pour toutes et tous

La refonte de la carte judiciaire a éloigné la justice des justiciables. Les tribunaux sont devenus moins accessibles comme les conseils de prud'hommes. Or, l'accès au droit doit être égal pour toutes et tous, sans discriminations dues aux revenus ou au domicile. Les communes peuvent aider à la mise en place de maisons de la justice et du droit (MJD) ou de points d'accès au droit (Pad) pour y pallier.

Cela nécessite aussi la simplification et la facilitation de toutes les démarches nécessaires au bénéfice des droits sociaux ou civiques dans les mairies, sans aggraver la fracture numérique. C'est, enfin, permettre de bénéficier de lieux de médiation et de résolution des conflits.

Ligue des droits de l'Homme 138 rue Marcadet 75018 PARIS

Une commune fraternelle et solidaire, c'est avoir un projet, un contrat social qui mobilise toute la population, sans distinction d'origine ou d'appartenances sociale, culturelles, philosophiques ou religieuses autour du « vivre ensemble ».

La commune, lieu de la proximité et de vie quotidienne, permet d'expérimenter une « nouvelle construction universelle » au sein de laquelle l'égalité et l'effectivité des droits sont fondamentales, au service de l'intérêt général (vie familiale, logement, soins, accès au travail, culture, éducation, environnement, sports...).

Les politiques ultralibérales menées depuis des années avec des inégalités croissantes en matière de revenus et de logement, qui conditionnent souvent l'accès aux autres droits, se traduisent par 9 millions d'adultes et d'enfants dans la pauvreté et la précarité.

Réduire ces inégalités passe d'abord par des politiques nationales en faveur de la justice fiscale et sociale et de lutte contre le chômage et les exclusions. Les services publics et leurs implantations locales en sont un élément central, ils sont au cœur de la solidarité.

Des transports publics accessibles, une école, un bureau de poste, une médiathèque, un centre social, un foyer d'accueil, un centre de santé créent du lien social et contribuent à la réduction des inégalités. Ils participent aussi à lutter contre le sentiment d'abandon ressenti par une partie de la population.

Les choix politiques locaux sont donc d'importance pour améliorer le quotidien de chacune et de chacun et retisser du lien social.

Le droit au logement

Le bien vivre ensemble, ce sont des logements (locatifs ou en accession) accessibles à toutes et tous et, car cela peut être une étape nécessaire, davantage de foyers d'hébergement. Nul ne doit être contraint à la mobilité résidentielle, notamment du fait de la spéculation ou de discriminations.

Les municipalités peuvent agir grâce à une politique foncière active et ambitieuse permettant la rénovation et l'amélioration d'immeubles dégradés, la construction de logements sociaux avec des loyers accessibles à toutes et tous mais aussi par l'attribution des permis de construire selon des règles équitables et transparentes. Les femmes victimes de violences et les sans-abris doivent pouvoir trouver des lieux adaptés y compris en termes d'hébergement d'urgence. Les expulsions doivent être évitées tout au long de l'année, sans se limiter aux trêves hivernales, notamment par des mesures préventives d'accompagnement. Le maintien des dispositifs sociaux doit être une priorité politique pour sortir les plus vulnérables de la précarité et de la misère, au lieu de les discriminer par des arrêtés antimendicité ou des mobiliers urbains qui ont vocation à les empêcher de se (re)poser.

Le droit à l'éducation

Alors que le droit à l'éducation est un droit fondamental pour tous les enfants sans distinction, en pratique, de nombreux enfants en grande précarité sociale et/ou d'origine étrangère n'ont pas droit à l'école du fait de refus d'inscription ou de démarches administratives abusives y compris du fait d'expulsions répétitives.

Le temps de la cantine (avec des menus variés, sains et équilibrés) et du périscolaire constitue aussi un moment privilégié dont nul enfant ne doit se voir refuser l'accès pour des raisons financières ou du fait d'un handicap, de l'inactivité professionnelle ou des origines de ses parents.

Le droit à la santé

Nombre de femmes et d'hommes rencontrent des difficultés pour se soigner,

du fait de leur statut ou de l'absence de celui-ci, pour des raisons financières ou géographiques.

Les hôpitaux publics et maternités sont à défendre avec des moyens et des personnels en nombre suffisant. Des centres de santé municipaux sont aussi utiles, étant garants de l'égalité territoriale des soins, en zones urbaines sensibles ou rurales. Les femmes doivent aussi pouvoir accéder à la contraception et à un centre d'interruption volontaire de grossesse (IVG) proche de leur domicile.

Pour les personnes les plus âgées et les plus fragiles, les municipalités peuvent contribuer au développement de services publics pour les soins à domicile, le portage des repas, l'aide aux aidants et le développement de lieux de vie adaptés au vieillissement tout en préservant la dignité et en encourageant l'autonomie.

Le soutien à la vie associative et aux actions solidaires

Le soutien aux associations est utile parce qu'elles constituent un maillon essentiel de la cohésion sociale et de la démocratie et ce n'est pas un hasard si les idées des extrêmes droites trouvent moins d'écho là où le tissu associatif est bien vivant. Les municipalités doivent privilégier le soutien à l'initiative associative par le biais de subventions pluriannuelles plutôt que de commandes publiques concurrentielles, avec une attention particulière aux moyens nécessaires aux structures d'accueil et aux associations dont le cœur de métier est d'accompagner les personnes, comme aux équipements de quartiers qui développent des projets participatifs intergénérationnels et des actions solidaires locales et internationales.

La volonté de coopérer pour l'emploi

Les communes et intercommunalités ont à lutter contre toute discrimination, promouvoir la diversité et l'égalité entre les femmes et les hommes et réduire la précarité au sein de leur personnel.

Les communes peuvent être actrices du développement de l'emploi en mettant en relation chômeurs et personnes éloignées de l'emploi, jeunes en apprentissage et employeurs.

Elles peuvent aussi favoriser la coopération entre les entreprises et accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire dans une démarche de valorisation des circuits courts et du vrac, avec le développement de l'économie locale et d'une consommation responsable.

Les mêmes droits pour toutes et tous

En matière de droits fondamentaux, parce qu'ils sont universels, aucune discrimination fondée sur la nationalité, la régularité du séjour, ou tout autre motif proscrit par la loi n'est acceptable. Tout traitement différencié au niveau local des personnes en raison de leur origine réelle ou supposée, de leur religion, de leur apparence, aboutit à dresser une partie de la population contre une autre et favorise les tensions.

Indépendamment de mesures nationales visant à revenir sur une politique migratoire injuste, les communes peuvent agir sur leurs conséquences concrètes sur leurs territoires avec des femmes, des hommes et des enfants laissées à l'abandon. Être accueilli et hébergé dans des conditions dignes, scolariser tous les enfants, être soigné, accéder aux loisirs est inconditionnel.

Les communes peuvent s'engager en ce sens et agir de manière concertée avec l'Etat pour éradiquer les bidonvilles, squats ou campements de migrants ou de Roms, refusant tout rejet xénophobe et raciste.

Elles peuvent mettre en place des actions de solidarité et d'activités coconstruites avec les personnes concernées (cours de français, cuisines participatives…) comme prêter des locaux ou soutenir financièrement les associations et bénévoles engagés à leurs côtés.

Ligue des droits de l'Homme 138 rue Marcadet 75018 PARIS

La laïcité, c'est la liberté en partage, c'est un projet émancipateur qui affirme l'autonomie d'un individu, égal en droit à ses semblables, ce n'est ni les discriminations, ni l'exclusion, ni le racisme.

Pourtant, depuis trop longtemps, la laïcité est instrumentalisée, la liberté de conviction (celle de croire ou de ne pas croire) confondue avec ce qui mettrait en péril la République.

La laïcité, pour être effective, doit reposer sur quatre piliers qui sont la souveraineté du peuple, la liberté d'opinion, l'égalité des droits et la fraternité.

Promouvoir l'égale liberté de toutes et de tous

Comme l'a proclamé l'article 1er de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions (édictées ci-après) dans l'intérêt de l'ordre public.

La constitution de 1958 inscrit dans son article 1er que la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.

En conséquence, toutes les religions doivent être traitées de la même manière : respect de la liberté de conscience et d'expression, liberté de croire ou de ne pas croire et de pouvoir changer de religion avec comme seule limite le respect de la liberté des autres.

La laïcité protège la liberté de croyance des chrétiens, des musulmans, des juifs... Grâce à elle, toutes les personnes croyantes peuvent vivre pleinement leur foi, de même que les athées et les agnostiques peuvent vivre pleinement leur conviction philosophique.

Les élu-e-s doivent veiller au respect de ce principe afin que nul ne soit discriminé.

Construire le « vivre ensemble »

Les valeurs de la République, la liberté, l'égalité, la fraternité donnent des repères communs à toutes et tous.

Le vivre ensemble, justement, s'apprend au quotidien dans la prise de responsabilité civique, dans les institutions locales, dans les associations d'éducation populaire, de solidarité, d'insertion, culturelles ou sportives, dans les coopératives, les entreprises et les syndicats…

Garantir la neutralité et prévenir les tensions

L'impératif de neutralité du service public est une garantie d'égalité. Les agents des collectivités territoriales (comme de l'Etat) y

sont tenus pour le respect de la diversité de la population utilisatrice des services publics locaux à laquelle, a contrario, cette neutralité ne s'impose pas.

C'est pourquoi, la LDH réaffirme en toutes occasions, et les élections municipales en sont une, son attachement à l'esprit et à la lettre de la loi de 1905.

Dans les entreprises privées ou publiques le droit du travail garantit l'égalité de traitement et la non-discrimination, qui inclut les convictions religieuses. Toute limite posée doit être justifiée par la nature de la tâche à accomplir et être proportionnelle au but recherché.

Etablir et faire respecter ces droits, c'est aussi la meilleure manière de combattre l'intégrisme, tous les intégrismes.

La laïcité est un outil de liberté et d'unité dont nous avons plus que jamais besoin pour affronter, ensemble, les défis posés aujourd'hui par l'urgence sociale, l'urgence environnementale, l'urgence démocratique.

Les mêmes droits pour toutes et tous

En matière de droits fondamentaux, parce qu'ils sont universels, aucune discrimination fondée sur la nationalité, la régularité du séjour, ou tout autre motif proscrit par la loi n'est acceptable. Tout traitement différencié au niveau local des personnes en raison de leur origine réelle ou supposée, de leur religion, de leur apparence, aboutit à dresser une partie de la population contre une autre et favorise les tensions.

Indépendamment de mesures nationales visant à revenir sur une politique migratoire injuste, les communes peuvent agir sur leurs conséquences concrètes sur leurs territoires avec des femmes, des hommes et des enfants laissées à l'abandon. Être accueilli et hébergé dans des conditions dignes, scolariser tous les enfants, être soigné, accéder aux loisirs est inconditionnel.

Les communes peuvent s'engager en ce sens et agir de manière concertée avec l'Etat pour éradiquer les bidonvilles, squats ou campements de migrants ou de Roms, refusant tout rejet xénophobe et raciste.

Elles peuvent mettre en place des actions de solidarité et d'activités coconstruites avec les personnes concernées (cours de français, cuisines participatives…) comme prêter des locaux ou soutenir financièrement les associations et bénévoles engagés à leurs côtés.

MA VILLE *ma Vie*, JE LA VEUX... *démocratique*

Ligue des droits de l'Homme 138 rue Marcadet 75018 PARIS

La démocratie, ce n'est pas seulement pouvoir dire ce que l'on pense, c'est aussi être entendu. Aujourd'hui, la démocratie fonctionne mal et beaucoup sont tentés de ne plus y croire. Plus que jamais, la démocratie doit regagner le terrain perdu.

Les personnes élues, qui ont la charge de concilier intérêt général et besoins particuliers, ont besoin d'être à l'écoute et de rendre des comptes en répondant aux propositions venant de la participation citoyenne. C'est particulièrement vrai au plan local, au moment où les collectivités territoriales doivent répondre à toujours plus de problèmes, partout où l'Etat central n'intervient plus, sans que les financements nécessaires ne leur soient transférés. Organiser la démocratie locale est une impérieuse nécessité.

Une démocratie vivante avec toutes et tous

La démocratie locale, c'est développer la citoyenneté, développer le principe de la « communauté citoyenne » pour construire du lien social et politique par un mouvement continu, tout en respectant les principes de la représentation et utiliser les instruments de la participation pour en faire un usage et pas une image. Cela signifie un échange permanent, un va-et-vient entre la discussion et la décision, avec l'ouverture de lieux d'échanges et de confrontation, non pas comme juxtaposition des revendications de chacune et de chacun, mais comme occasion de penser le vivre ensemble.

Dans le débat public, tout le monde doit avoir le droit à la parole, les personnes en précarité comme celles qui craignent de le devenir. Toutes et tous doivent participer à la prise de décision. Sur les grands projets, les enquêtes publiques doivent être plus visibles, durer plus longtemps et se tenir dans des lieux fréquentés par différents publics. Plus largement sur chaque projet, cela nécessite de mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (expérimentation, partage, cogouvernance…) largement ouverts aux habitantes et habitants. Pour impliquer la population, partager les décisions, des consultations citoyennes sont à organiser allant jusqu'à la votation, mettre en place de nouvelles instances de participation et de contrôle citoyen notamment de la gestion des services publics de la commune.

Dans la cité, les impôts, directs et indirects sont payés par tous les contribuables. Tous les résidents et résidentes, quelle que soit leur nationalité, doivent pouvoir voter pour peser sur les choix de leur utilisation. C'est pourquoi la citoyenneté de résidence ne doit pas être réservée aux citoyens communautaires mais doit être un outil pour faire reculer la xénophobie, faire « société commune » et donner un nouveau souffle à la démocratie. Les échanges et le dialogue sont un moyen de combattre la peur des uns et le sentiment d'insécurité des autres.

Les choix politiques faits à l'échelon local sont d'une importance capitale pour faire vivre la démocratie, améliorer le quotidien de chacune et de chacun, tisser du lien social.

Une démocratie élargie

Dans notre pays, la diversité est peu présente. Au-delà de la parité et de la diversité sur les listes, les responsabilités et les pouvoirs de décision sont à partager entre tous les citoyennes et citoyens, quels que soient leurs origines, leur religion, leur âge ou leur genre. Toutes et tous doivent pouvoir avoir leur juste place. Leur parole doit être entendue dans les conseils municipaux et communautaires, dans les assemblées consultatives et dans les enquêtes publiques.

Des conseils de résidents peuvent permettre à toutes les personnes de nationalité étrangère, quel que soit leur statut, d'être associées aux décisions qui les concernent.

La mise en œuvre effective de la fin du cumul des mandats (parlementaire avec une fonction exécutive locale et du cumul de fonctions exécutives locales) est indispensable pour aller dans ce sens. C'est aussi la possibilité de moraliser l'exercice des mandats locaux pour respecter l'éthique de l'engagement. Un mandat local est une responsabilité qui prend du temps et ne souffre pas d'être mis en concurrence avec d'autres responsabilités électives. Le cumul des mandats n'est pas au service de l'intérêt général.

Une démocratie délibérative

La démocratie représentative n'est pas suffisante pour faire vivre la démocratie. La démocratie participative constitue une avancée, mais n'est pas suffisante dès lors qu'elle n'est, de fait, le plus souvent qu'une simple consultation des citoyens.

Notre société, de plus en plus complexe, a besoin, avant la prise de décision, de donner la parole à celles et ceux qui vivent sur son territoire pour bénéficier de leur connaissance pratique des réalités et il convient aussi de les associer à la prise de décision en pleine transparence sur les enjeux. Des instances nouvelles de l'implication citoyenne comme les conseils citoyens, les conseils d'usagers des services publics locaux, la votation, le contrôle citoyen de la gestion des services municipaux doivent être ouverts aux jeunes ainsi qu'aux personnes étrangères résidant sur le territoire de la commune.

Les agents publics et leurs représentants doivent être régulièrement consultés sur leurs conditions de travail et sur les modalités d'amélioration des services publics rendus. Les locataires sociaux et leurs représentants doivent également être associés et pouvoir participer à la décision sur les projets qui les concernent dans leur commune. L'expertise, dans plusieurs domaines, se trouve souvent dans le monde associatif et auprès de collectifs citoyens qui ont instruit, analysé, et débattu des propositions souhaitables ou souhaitées.

Une plus grande participation directe des citoyens et des citoyennes, une plus grande écoute de la parole associative aident à construire du commun et à retisser un lien de confiance entre les élu-e-s et la population.

Une démocratie indépendante des lobbys

Les communes sont confrontées, elles aussi, à la pression des lobbys. Certains grands groupes n'hésitent pas, au nom du secret des affaires, à imposer des clauses de confidentialité dans leurs contrats locaux, avec un chantage à l'emploi. De ce fait, le débat ne peut avoir lieu qu'entre les personnes qui ont signé un engagement de confidentialité. Cette absence de transparence sur des contrats publics avec de telles pratiques opaques tue toute possibilité de débat démocratique, de démocratie délibérative et de contrôle citoyen.

Pour se préserver, les municipalités doivent se doter de budget leur permettant de faire des études d'impact indépendantes et refuser les clauses de confidentialité abusives.

Le soutien à la vie associative et aux actions solidaires

Le soutien aux associations est utile parce qu'elles constituent un maillon essentiel de la cohésion sociale et de la démocratie et ce n'est pas un hasard si les idées des extrêmes droites trouvent moins d'écho là où le tissu associatif est bien vivant. Les municipalités doivent privilégier le soutien à l'initiative associative par le biais de subventions pluriannuelles plutôt que de commandes publiques concurrentielles, avec une attention particulière aux moyens nécessaires aux structures d'accueil et aux associations dont le cœur de métier est d'accompagner les personnes, comme aux équipements de quartiers qui développent des projets participatifs intergénérationnels et des actions solidaires locales et internationales.

Ligue des droits de l'Homme 138 rue Marcadet 75018 PARIS

La vie démocratique locale peut préfigurer les modes de vie souhaitables pour une société respectueuses des écosystèmes, de l'environnement et de l'avenir de la planète tout en répondant aux besoins sociaux. Sensibilisés et formés aux enjeux de la transition écologique, la population et les élu-e-s peuvent, ensemble, agir pour changer les pratiques, penser des aménagements, équipements et mobilités écoresponsables et refuser les projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre, font reculer la biodiversité, ou ne correspondent plus aux exigences sociales et environnementales.

Repenser l'action publique

À travers leurs achats publics et le choix de leurs prestataires de services, les communes et leurs groupements peuvent satisfaire leurs besoins en conformité avec les attentes en matière sociale, environnementale et de production locale. Les marchés et les délégations de service public ne sont pas toujours un passage obligé, certains biens communs comme l'eau pouvant être le support de la coconstruction des politiques locales en régie, avec un contrôle citoyen plus direct, en en assurant l'égal accès à tous et toutes selon une tarification sociale et écologique.

Les communes peuvent aussi mieux traiter l'urbanisme et les aménagements à l'aune de leurs conséquences énergétiques et de transports, soutenir les activités économiques permettant la transition et le recyclage, organiser une gestion circulaire des déchets, appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices, y compris dans les zones urbaines avec l'accès aux associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap), développer des habitats participatifs et des éco-lieux accessibles à toutes et tous qui peuvent former des points d'ancrage des solidarités locales et de la délibération collective sur la préservation des écosystèmes.

L'ensemble de la population concernée doit être sensibilisé à l'existence de leur droit à un environnement sain, s'agissant notamment de l'air, de l'eau, de l'alimentation.

Les collectifs citoyens et les associations doivent avoir les moyens de se mobiliser contre les pollutions, les atteintes à la biodiversité et l'artificialisation des terres.

Favoriser la démocratie environnementale

Pour structurer un débat sur les orientations écologiques à donner

à la commune, celle-ci doit organiser la démocratie environnementale, comme avec une commission extra-municipale du temps long, impliquant élu-e-s, citoyen-ne-s, représentants du milieu associatif, de l'économie sociale et solidaire et du secteur marchand, des scientifiques.

Elle aurait la charge d'examiner la conformité des grands projets aux enjeux écologiques, sociaux et climatiques de long terme (dix ou vingt ans), d'imposer une réévaluation de tout un projet jugé comme ayant un impact négatif sur la préservation de la nature, du vivant et des générations futures.

L'ensemble des politiques publiques locales passerait au crible de l'urgence climatique et sociale, au-delà de mesures visant à assurer la transition directement, comme favoriser les transports collectifs non polluants, protéger le foncier vert et agricole contre la bétonisation, développer des trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), brunes (sol) et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.

Il s'agirait de développer la transition écologique dans le sens d'une planification écologique communale pour établir avec les citoyennes et citoyens un état des lieux des inégalités environnementales et énergétiques, des risques écologiques, des pollutions, de l'état de la biodiversité et de l'artificialisation des terres sur la commune et sur le territoire intercommunal.

De nouveaux droits protecteurs sont à réfléchir en matière d'environnement, de risques sur les sols, l'air, l'eau, l'alimentation, l'exposition aux produits chimiques…

La LDH soutient le Pacte pour la transition : trente-deux mesures pour répondre aux enjeux écologiques, sociaux et démocratiques au niveau des communes et de leurs groupements : https://www.pacte-transition.org/